

Priorités du Canada pour l'APEC en 2001

Par l'entremise de l'APEC, le Canada appuie une coopération économique et sociale élargie dans la région de l'Asie-Pacifique. Au cours des dernières années, le Canada a participé à des projets visant à libéraliser et à faciliter le commerce entre les économies membres de l'APEC comme la modernisation des douanes, des normes et des règlements. Ces projets ont pour but de soutenir la croissance économique et le développement de la région et de multiplier les occasions d'affaires pour les entreprises canadiennes. Le Canada a aussi favorisé l'APEC à titre de partenaire important lors des négociations mondiales sur le commerce de même qu'au sein du processus de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 2000, à Brunéi, le Canada a en outre affirmé que l'APEC devait réagir à l'émergence de la nouvelle économie, d'accord en cela avec les dirigeants et les ministres des autres économies membres. Les priorités canadiennes pour l'APEC en 2001 s'articulent autour de cinq éléments clés :

- Le Canada souscrit sans réserve à une initiative sur le renforcement des capacités lancée par l'APEC et qui vise à consolider le potentiel des économies en développement de la région afin qu'elles soient en mesure de respecter leurs obligations à l'égard de l'OMC et de participer davantage au système commercial multilatéral. Le Canada copréside avec le Japon le Groupe de l'APEC sur le renforcement des capacités de l'OMC. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs pays industrialisés de l'APEC aideront des économies en développement membres de l'organisation.
- Le Canada estime que l'APEC peut jouer un rôle utile en ralliant des appuis en faveur du lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, compte tenu de l'importance collective de ses membres dans le commerce international et de leur produit intérieur brut mondial. Le Canada entend promouvoir l'APEC en tant que forum, aussi puissant qu'utile, au sein du système commercial multilatéral.
- Le Canada concentre surtout les efforts qu'il déploie dans le cadre de l'APEC à la facilitation du commerce. Il existe au sein de l'APEC une possibilité réelle de réduire davantage les coûts nécessaires pour faire des affaires dans la région grâce à l'élimination des obstacles dans des domaines tels que les droits de douane, les normes et la mobilité des gens d'affaires.
- Enfin, le Canada appuie vigoureusement une démarche à plusieurs volets en réponse au Programme d'action en faveur de la nouvelle économie que les dirigeants ont adopté en 2000 à Brunéi. Il s'agit de faire l'analyse des politiques qui contribuent le plus au succès de la nouvelle économie, de renforcer la coopération économique et technique visant à mettre en valeur